



COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

(= collectivités territoriales [communes, départements, régions, collectivités à statut particulier], leurs établissements publics de coopération intercommunale [EPCI], les établissements publics locaux ou nationaux [hors opérateurs de l'Etat] dont les Établissements Publics à caractère Scientifique, Culturels et Professionnels [EPSCP] et les Établissements Publics à Caractère Scientifique et Technologique [EPST], les régies, les GIP à gestion publique [soumis aux règles de la comptabilité publique])

PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION(S)

- Éléments d'identification de la collectivité publique** (à renseigner en page 2 du présent document).
- Lettre sollicitant l'attribution de la subvention *** :
 - adressée à « Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes »,
 - indiquant l'objet de la demande et le montant de la subvention demandée,
 - signée par le représentant légal de la collectivité publique ou par son délégataire (le signataire doit mentionner son nom, son prénom et sa fonction).
- Fiche descriptive du projet subventionné** précisant l'intitulé de l'opération ainsi que son année d'exécution (si vous demandez différentes subventions, établir une fiche par projet) : objectifs, publics concernés, date et lieu d'intervention...
- Budget prévisionnel du projet subventionné** : équilibré en charges et en produits, faisant apparaître le **montant** de la subvention demandée identifiée « subvention DRAC Auvergne Rhône-Alpes ». Si la collectivité publique perçoit différentes subventions, elle doit établir un budget par projet précisant l'**intitulé** et la période d'exécution du projet.
- Relevé d'identité bancaire** officiel mentionnant l'adresse à jour de la collectivité publique. Sans rature ni mention manuscrite.
- Compte-rendu financier de subvention (budget réalisé et bilan qualitatif) *** de la subvention allouée en année n-1, faisant apparaître le **montant** de la subvention perçue, identifiée « subvention DRAC Auvergne Rhône-Alpes ».
- Délibération** relative à la demande de subvention.
- Convention constitutive du groupement et copie de parution au JO** pour les Groupements d'intérêt publics (GIP) à gestion publique (c.-à-d. soumis aux règles de la comptabilité publique).

* Si ce document n'est pas signé par le représentant légal de la collectivité publique, joindre le pouvoir donné par ce dernier au signataire (délégation de signature).



ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ PUBLIQUE

Identité :

Dénomination :

Adresse :

Code postal :

Commune :

N° SIRET de la collectivité publique :

N° SIRET de la trésorerie (pour les collectivités territoriales) :

Représentant légal :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :